

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE**

Nombre de Conseillers Municipaux : **Séance du 27 juin 2022**

En exercice 14
Présents 14
Votants 14

**L'an deux mil vingt deux
le vingt-sept juin à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.**

Date de la convocation
20 juin 2022

**Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT
Isabelle, ÉON Christophe, Mme HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier,
MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, RENAUD
Sébastien, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey, ROULLEAUX
Adrien, GUIHEUX Monique**

Absents excusés :

Pouvoirs : néant

Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2022-06-08 Déclaration d'intention d'aliéner parcelle K 1023

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle K 1023 située 4 Impasse des Marguerites 35620 Ercé en lamée. Elle invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre :
- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par M & Mme JAHIER Gaëtan concernant la parcelle K 1023 d'une superficie totale de 894 m².
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté. Pour extrait conforme à l'original.

Le Maire.



Le Maire
Isabelle BERTIN